



**ACADÉMIE
DE MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Éducation Physique et Sportive
**Projet d'action pédagogique impliquant la participation d'un intervenant
extérieur sur le temps scolaire**

Année scolaire 20 / 20 *

Ce projet est à adresser à l'Inspection de l'Éducation Nationale **au moins 15 jours avant le début du
module d'apprentissage.**

***le projet pédagogique est à renouveler chaque année scolaire**

1-Volet administratif

Activité Physique Sportive et Artistique (APSA) :

Circonscription			
École :			
Adresse électronique :	@ac-martinique.fr		
Téléphone	Fixe :	Mobile :	
Direction d'école	Madame, Monsieur :		

Nom et prénom de l'enseignant(e) de la classe :	
Nom et prénom de l'enseignant(e) responsable de l'activité, si différent :	
Niveau(x) de classe :	
Cycle(s) :	
Effectif :	

AGREMENT

- **Convention** pour les intervenants rémunérés **signée le**/...../..... **valide jusqu'au**/...../.....

Nom et prénom du ou des intervenants extérieurs	État		
Intervenant extérieur rémunéré	Qualification <small>(Indiqué le diplôme)</small>	Agrément validé	Réputé agréé
Intervenant extérieur bénévole		1^{ère} demande d'agrément	Renouvellement d'agrément
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Accompagnateur(s) de la vie collective

Autoriser de la directrice-teur

*** L'intervenant débutera l'encadrement de l'activité une fois l'honorabilité vérifiée.**

Projet d'école

Intitulé de la fiche action du projet d'école en lien avec APSA :

Conditions de mise en œuvre

Lieu de pratique		
Période	Du	Au
Nombre et durée des séances du module d'apprentissage :	Nombre de séances :	durée d'une séance :
Jour(s) de la semaine :		
Créneau(x) horaires :		

Modalités d'organisation du module d'apprentissage

Organisation pédagogique retenue* :

- A1. La classe fonctionne en un seul groupe - maître et intervenants co-animent.
- A2a. Les élèves sont répartis en plusieurs groupes - le maître coordonne le déroulement de l'activité.
- A2b. Les élèves sont répartis en plusieurs groupes – maître et intervenants, chacun en charge d'un groupe, poursuivent l'objectif défini par le projet.

**Préciser en cochant.*

Rôle de l'enseignant(e)	Rôle de l'intervenant(e)

Aspect sécuritaire

Conditions de sécurité spécifiques à l'activité (préciser)		
Conditions d'information réciproque en cas d'absence ou de problème :	Structure d'accueil :	Intervenant extérieur :
	Adresse électronique : _____@ac-martinique.fr Téléphone fixe : _____ Téléphone mobile : _____	Adresse électronique : _____@_____ Téléphone fixe : _____ Téléphone mobile : _____
Vérification de la conformité des locaux, des installations et des équipements :	POSS : Protocole sanitaire : Cahier technique et d'entretien des installations :	

2-Volet Pédagogique

Champ d'apprentissage retenu :

CYCLE 1

- Agir dans l'espace, dans la durée et sur les objets
- Adapter ses équilibres et ses déplacements à des environnements ou des contraintes variées
- Communiquer avec les autres à travers des actions à visée expressive ou artistique
- Collaborer, coopérer, s'opposer

CYCLE 2 – CYCLE 3

- Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée.
- Adapter ses déplacements à des environnements variés.
- S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique ;
- Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel.

Contribution de l'APSA au Socle Commun :

Développer sa motricité et apprendre à s'exprimer en utilisant son corps	S'approprier par la pratique des méthodes et des outils	Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités	Apprendre à entretenir sa santé par une activité régulière	S'approprier une culture physique, sportive et artistique
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Prendre conscience des différentes ressources à mobiliser pour agir avec son corps. <input type="checkbox"/> Adapter sa motricité à des environnements variés. <input type="checkbox"/> S'exprimer par son corps et accepter de se montrer à autrui. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Apprendre par essai-erreur en utilisant les effets de son action. <input type="checkbox"/> Apprendre à planifier son action avant de la réaliser. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Assumer les rôles spécifiques aux différentes APSA (joueur, coach, arbitre, juge, médiateur, organisateur...). <input type="checkbox"/> Élaborer, respecter et faire respecter règles et règlements. <input type="checkbox"/> Accepter et prendre en considération toutes les différences interindividuelles au sein d'un groupe. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Découvrir les principes d'une bonne hygiène de vie, à des fins de santé et de bien-être. <input type="checkbox"/> Ne pas se mettre en danger par un engagement physique dont l'intensité excède ses qualités physiques. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Découvrir la variété des activités et des spectacles sportifs. <input type="checkbox"/> Exprimer des intentions et des émotions par son corps dans un projet artistique individuel ou collectif.
Contribution de l'APSA aux Parcours :	<input type="checkbox"/> Parcours citoyen	<input type="checkbox"/> Parcours d'éducation artistique et culturelle	<input type="checkbox"/> Parcours avenir	<input type="checkbox"/> Parcours santé

Compétences attendues en fin de module :

--	--

Progression envisagée (axes de travail) : nombre de séance n < 12 excepté en natation

Séance n°1 :	Exemple : Evaluation diagnostique
Séance n°2	
Séance n°3	
Séance n°4	
Séance n°5	
Séance n°6	
Séance n°7	
Séance n°	

Date et signature de l'enseignant	Date et signature du/des intervenant(s) rémunéré(s)
Autorisation du Directeur-trice d'école :	
<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable Sous réserve : <ul style="list-style-type: none"> - de l'avis favorable de l'IEN - de l'agrément de l'intervenant 	Date, signature et cachet :
<u>Remarques éventuelles :</u>	

Avis de l'Inspecteur-trice de l'Éducation Nationale :	
<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable	Date, signature et cachet :
<u>Remarques éventuelles :</u>	

Références règlementaires
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Articles D 551-1 et suivants du Code de l'Éducation</i> • <i>Décret N°2017-766 du 4 mai 2017</i> • <i>Circulaire n°92-196 du 3 juillet 1992,</i> • <i>Circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6-10-2017 (NOR : MENE1717944C),</i> • <i>Circulaire n° 2017-127 du 22-8-2017 (NOR : MENE1720002C)</i>

Pièces jointes :	
1	Demande d'agrément et de renouvellement d'agrément
2	Annexe 1 convention - Fiche école
3	Annexe 2 convention - La liste des personnes réputées agréées qui seront amenées à intervenir
4	Exemple de modèle de programmation annuelle en EPS

APSA :

Natation, VTT,
Esgrime,
Gymnastique ...

Nom et prénom du

responsable de l'activité : le nom d'un collègue si échange de services, en aucun cas celui de l'intervenant.

Organisation pédagogique

retenue : Il s'agit de cocher la situation pédagogique privilégiée lors des interventions. (L'intervenant ne doit jamais être seul avec tout le groupe classe).

Rôle et responsabilité de :

L'intervenant : apporte un éclairage technique, co-anime, est responsable d'un groupe, assure la préparation matérielle...
L'enseignant : est le responsable pédagogique et sécuritaire, définit les objectifs, évalue les progrès, assure les rotations...

Implication de l'intervenant

extérieur rémunéré : Les circulaires réglementaires de référence précisent l'obligation d'une concertation entre l'enseignant et l'intervenant extérieur

Éducation Nationale et Sportifs
Projet d'action pédagogique impliquant la participation d'un intervenant extérieur sur le temps scolaire
Année scolaire 20... / 20...
N° de dossier de l'intervenant : ...

APSA : Natation, VTT, Esgrime, Gymnastique ...

Nom et prénom du responsable de l'activité : ...

Organisation pédagogique retenue : ...

Rôle et responsabilité de : ...

Implication de l'intervenant extérieur rémunéré : ...

Agrément : ...

Convention : ...

Encadrement et sécurité : ...

Compétences attendues : ...

Observations et avis de l'IEEN : ...

PROJET D'ACTION PÉDAGOGIQUE

1. IDENTIFICATION

Nom de l'école : ...

Adresse : ...

Code postal : ...

Ville : ...

2. IDENTIFICATION DE L'INTERVENANT

Nom : ...

Prénom : ...

Adresse : ...

Code postal : ...

Ville : ...

3. IDENTIFICATION DE L'ACTIVITÉ

APSA : ...

Niveau : ...

4. IDENTIFICATION DE L'ÉQUIPE

Nom : ...

Prénom : ...

Adresse : ...

Code postal : ...

Ville : ...

5. IDENTIFICATION DE L'ÉQUIPE

Nom : ...

Prénom : ...

Adresse : ...

Code postal : ...

Ville : ...

6. IDENTIFICATION DE L'ÉQUIPE

Nom : ...

Prénom : ...

Adresse : ...

Code postal : ...

Ville : ...

7. IDENTIFICATION DE L'ÉQUIPE

Nom : ...

Prénom : ...

Adresse : ...

Code postal : ...

Ville : ...

8. IDENTIFICATION DE L'ÉQUIPE

Nom : ...

Prénom : ...

Adresse : ...

Code postal : ...

Ville : ...

9. IDENTIFICATION DE L'ÉQUIPE

Nom : ...

Prénom : ...

Adresse : ...

Code postal : ...

Ville : ...

10. IDENTIFICATION DE L'ÉQUIPE

Nom : ...

Prénom : ...

Adresse : ...

Code postal : ...

Ville : ...

11. IDENTIFICATION DE L'ÉQUIPE

Nom : ...

Prénom : ...

Adresse : ...

Code postal : ...

Ville : ...

12. IDENTIFICATION DE L'ÉQUIPE

Nom : ...

Prénom : ...

Adresse : ...

Code postal : ...

Ville : ...

Agrément :

Tout intervenant en EPS est soumis à une autorisation du directeur de l'école, et à l'agrément de l'IA-DASEN.

Convention :

La signature d'une convention entre l'IA-DASEN par délégation du recteur et l'employeur (ou le président de l'association) s'impose quel que soit le domaine d'activités - circulaire 92-196 du 03/07/92-dès qu'une personne intervient au titre d'une personne morale de droit privé (avec ou sans rémunération) ou dès que l'intervenant est rémunéré par une collectivité territoriale, CPD Arts et Culture -EPS-DSDEN Drôme -20164-et dès que ses interventions sont régulières.

Projet d'école :

Toute aide d'un intervenant extérieur doit s'inscrire dans le projet d'école et doit faire l'objet d'un projet spécifique élaboré en commun par les enseignants et les intervenants.

Encadrement et sécurité :

Effectif : Le nombre d'adultes est en rapport avec les normes d'encadrement spécifiques à certaines activités (BO n°7 du 23.09.1999).
Conditions de sécurité : natation = 1 MNS de surveillance, vélo = casque obligatoire, roller= casque, coudières ...
Conditions d'information : par téléphone : n° de l'intervenant, de l'école, de la structure d'accueil, de la mairie ...
Conformité des locaux : N° d'agrément DJS ou du Rectorat, rapport commission de sécurité.

Compétences attendues :

Se référer aux attendus disciplinaires précisés dans les programmes.
Progression pédagogique : Indiquer l'objectif principal poursuivi au cours de chaque séance. (Ex natation : S2 entrer dans l'eau et s'immerger totalement- S3 s'horizontaliser - S4 descendre en grande profondeur - S5 construire un équilibre dynamique horizontal,...)

Observations et avis de

l'IEEN. Ce projet est à adresser à l'Inspection de l'Éducation Nationale au moins 15 jours avant le début du module d'apprentissage.